

L'habitation

En dernier lieu, ce bill apporte d'importantes améliorations au programme fédéral d'aide au traitement des eaux usées, que tous les députés connaissent très bien et grâce auquel ont pu être réalisés à peu près tous les égouts collecteurs et usines de traitement réalisés au Canada ces dernières années. Les dispositions dont il s'agit sont essentiellement les mêmes que celles qui ont été présentées à la dernière législature, mais que le déclenchement des dernières élections a empêché d'adopter. Il est inutile de les exposer par le détail, pas plus d'ailleurs que le résultat de ces élections.

En premier lieu, il s'agit de maintenir en vigueur le programme, y compris l'article relatif à la remise de 25 p. 100 du montant du prêt, au-delà de la date du 25 mars, date d'expiration prévue dans la loi. Afin d'augmenter l'offre de terrains viabilisés, de détendre ainsi le marché foncier et d'empêcher la hausse des prix, de nouvelles dispositions permettent une participation fédérale à la construction des collecteurs d'égouts pluviaux nécessaires pour la création de nouvelles zones à urbaniser. Ces collecteurs ne figurent pas dans la loi actuelle.

Dans certaines municipalités, le traitement des eaux d'égout impose aux contribuables locaux un fardeau très élevé par habitant, soit à cause d'une population peu nombreuse soit à cause d'un terrain difficile. En augmentant l'aide dont pourront bénéficier les municipalités, le bill à l'étude corrigera l'injustice de cette situation. Le bill prévoit également des subventions correspondant à la moitié des coûts entraînés par la préparation de projets régionaux de traitement des eaux. Les municipalités qui, pour des projets de ce genre valables, empruntent des capitaux ailleurs qu'à la Société centrale d'hypothèques et de logement pourront encore prétendre à des subventions et à des prêts favorables, ce qui permettra de recourir au secteur privé et de pouvoir utiliser au maximum l'argent des contribuables. Dans le bill, d'autres amendements modifient les limites imposées par certains articles de la loi aux prêts accordés ou assurés par la SCHL; ces limites passent de 19 à 25 milliards de dollars pour les prêts assurés au propriétaire, de 10 à 12 milliards de dollars pour les prêts directs de la SCHL et de 600 à 650 millions de dollars pour les prêts garantis en vue de l'amélioration de maisons.

J'ai essayé d'exposer aux députés les principes qui sous-tendent ce texte législatif. En résumé, je dirai qu'il en a essentiellement trois. Tout d'abord, il s'agit de fournir aux Canadiens qui le désirent d'autres formes d'aide leur ouvrant un choix plus large d'habitations ou de statuts: propriété, location ou forme quelconque de copropriété. Deuxièmement, en ajoutant des capitaux privés aux subventions du gouvernement fédéral, le bill cherche à ouvrir de nouvelles et importantes sources de financement et à consacrer ces fonds à la construction de maisons correspondant par leur genre et leur prix, aux besoins des familles canadiennes. Finalement, tout en répondant aux besoins essentiels des Canadiens et en leur offrant des demeures satisfaisantes dans un milieu sûr, le bill augmente la demande réelle de logements et stimule ainsi l'économie tout entière.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, j'estime que le pays a un besoin urgent de ces mesures et je les recommande à l'attention de tous les députés. Bien que j'insiste sur le mot «urgent», le bill doit quand même être examiné avec attention par la Chambre et le comité. Cependant, j'espère que tous les députés feront diligence puisqu'il importe de dissiper toute incertitude dans l'esprit de ceux qui ont besoin de logement et chez les constructeurs d'habitations et afin que l'industrie puisse s'engager dans ce

qui sera une année difficile vu la situation générale de l'économie. Si d'une part je souhaite un examen approfondi, je souhaite également que la mesure puisse franchir rapidement les autres étapes.

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais commenter quelque peu le bill C-46 lequel, depuis un certain temps déjà, prend beaucoup de place dans les discours du ministre, tant à la Chambre qu'à l'extérieur. A maintes reprises, il a exposé longuement et en termes chaleureux les amendements à la loi nationale sur l'habitation. En fait, depuis l'automne dernier, son abondance verbale et son enthousiasme euphorique n'ont cessé de croître de jour en jour. Je dirai au ministre que si seulement son rendement était à la hauteur de son éloquence, les maisons pousseraient comme des champignons. Mais les paroles ne créent pas des maisons; l'enthousiasme ne remplace pas l'efficacité quand il s'agit de régler une crise. Et c'est ce dont il est question ici aujourd'hui, monsieur l'Orateur.

● (1520)

Il y a quelques années, on a reconnu qu'il y avait un problème de logement au Canada. L'ineptie du gouvernement lui a fait prendre des proportions alarmantes, mais ce n'est plus à un problème ou à une situation d'urgence que nous faisons face, mais à une grave crise. Et quiconque en doute, en fait fi ou le nie propage une illusion dangereuse qui sapera la stabilité économique du pays. Bien que nous voulions étudier le bill en détail au comité et proposer certains changements, nous, de ce parti-ci, ne trouvons rien à redire aux modifications présentées cet après-midi. Néanmoins, ils ne s'attaquent pas à la cause première et ce qui me préoccupe ici, c'est que le ministre présente ces modifications comme solution à la crise du logement.

De propos délibéré ou non, il a laissé à chacun l'impression que tous ces programmes restrictifs s'appliquent à tout le monde, sauf à lui-même. Il a laissé l'impression qu'un grand nombre de particuliers profitent de ces programmes sauf quelques malheureux qui en ont été exclus. En réalité, ces quelques malheureux sont la grande majorité des Canadiens, de ceux dont les besoins en matière de logement sont critiques, mais qui n'ont pas droit à l'aide offerte en vertu de ces programmes. Comme le ministre aime suivre les résultats de ces programmes, pourquoi, par exemple, n'a-t-il pas fièrement dit combien de gens ont profité de la subvention de \$500 pour le premier achat d'une nouvelle maison? La raison, à mon avis, en est qu'à cause de ses limitations, lesquelles excluent l'habitation actuelle, le programme n'a pas eu de succès. On a sans cesse créé des illusions que les lois n'ont pas concrétisées. C'est ce que j'entends par impressions trompeuses.

En principe, les modifications sont acceptables: des prêts et des subventions pour les réseaux d'égout, de l'aide pour la construction de logements à loyer, des programmes fédéraux de location de terrains pour les logements à but non lucratif et coopératifs, de l'aide accrue pour faciliter l'accès à la propriété. Mais les mesures proposées par le gouvernement sont typiques d'un très grand nombre de lois présentées par le gouvernement libéral. Le bill manque d'ensemble, il est incomplet et ne reconnaît nullement l'ampleur de la crise nationale du logement.

Notre parti est depuis longtemps favorable à une participation accrue aux affaires urbaines. Les affaires urbaines sont la cheville, le foyer de tous les aspects de la vie canadienne. D'après Statistique Canada, les trois quarts de la population du Canada vivent en milieu urbain. Nos